



14 fév 2026 -16:42

Appartient à [Conseil des ministres du 13 février 2026](#)

Politique « Retour au travail » : mise en œuvre de la quatrième vague de réformes

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi mettant en œuvre une politique « Retour au travail » renforcée dans le cas d'une incapacité de travail.

L'avant-projet de loi vise à mettre en œuvre la quatrième vague de réformes dans le cadre de la politique renforcée en matière de retour au travail, articulée autour de trois priorités :

- prévenir les entrées en incapacité de travail grâce à la prévention et à la détection précoce
- renforcer le suivi médical et la réévaluation annuelle des dossiers
- accélérer la réintégration et responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés

Concrètement, l'avant-projet comprend des mesures relatives à la prescription d'incapacité de travail et à un suivi renforcé de l'état d'invalidité, l'augmentation du montant de la prime de reprise du travail, l'élargissement des bénéficiaires du Fonds Retour au travail, une adaptation des frais administratifs des unions nationales des mutualités, ainsi que des mesures relatives à la responsabilisation des médecins traitants.

L'avant-projet est transmis pour avis à l'Autorité de protection des données.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la Lutte contre la pauvreté
Rue de la Loi 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Cheryl Isenge
Porte-parole (FR)
+32 479 15 67 58
Cheryl.Isenge@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Billy Buyse
Porte-parole (NL)
+32 496 47 44 87
billy.buyse@vandenbroucke.fed.be

